



Paris, le 21/06/2019

LETTRE AUX PORTEURS DU FCP « ARLEQUIN ALLOCATION ABSOLUE »

(Code ISIN : FR0011006758)

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous détenez des parts du fonds commun de placement «ARLEQUIN ALLOCATION ABSOLUE» (Code ISIN : FR0011006758) (ci-après le « Fonds ») et nous tenons à vous remercier de votre confiance.

A ce titre, nous vous informons que PINK CAPITAL, la société de gestion, a décidé de procéder à la dissolution anticipée de votre FCP.

En effet, l'actif net total du fonds étant passé sous le seuil des 300 000€ sur l'inventaire comptable du 05/04/2019, la société a procédé à la suspension des demandes de rachats de parts dès la centralisation du 04/04/2019.

La société de gestion a étudié les différentes possibilités qui s'offraient à elle et choisit de dissoudre le fonds.

En effet, la baisse des encours est susceptible d'entraîner une charge importante des coûts fixes pour les porteurs de parts et engendrer ainsi des performances peu satisfaisantes.

Cette dissolution n'implique aucune opération spécifique de votre part. Vos parts seront alors remboursées sans frais.

Cette opération de liquidation a obtenu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers en date du 18/06/2019 et sera effective sur la valeur liquidative du 05/07/2019.

Cette opération de liquidation est effectuée selon le calendrier suivant :

- les souscriptions ne seront plus autorisées sur le Fonds à partir de la date d'envoi du présent courrier et jusqu'à la date de liquidation effective du Fonds ;
- la valeur liquidative de liquidation est établie le 05/07/2019 ;
- à compter du 08/07/2019, les parts que vous détenez dans le FCP vous seront remboursées automatiquement en numéraire sur la base de la valeur liquidative datée du 05/07/2019.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Arnaud DAURY
Président